

## Recommandation du Groupe de Travail Qualité

# Le retraitement des instruments motorisés en dentisterie

## Suite de la Recommandation « Instruments motorisés – Pièces à main droites ou angulées et turbines »

Cette recommandation sur « Le retraitement des instruments motorisés en dentisterie » fait suite à la 1<sup>ère</sup> Partie « Instruments motorisés – Pièces à main droites ou angulées et turbines ».

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que le dentiste praticien est responsable de l'évaluation du risque et de la classification des dispositifs médicaux, y compris les instruments motorisés.

Les exigences applicables en Allemagne sont exposées dans la recommandation compilée conjointement par l'Institut Robert Koch et l'Institut Fédéral des Médicaments et des Dispositifs Médicaux (RKI/BfArM). On trouvera des informations complémentaires sur la classification des instruments dentaires dans la Recommandation du RKI « Prévention des infections en dentisterie – règles d'hygiène » (2006).

→ **LE RETRAITEMENT DES INSTRUMENTS MOTORISÉS** (pièces à main droites et angulées, et turbines) doit être conduit avec un soin méticuleux en raison du dessin intriqué de ces dispositifs. Ils peuvent être contaminés par du sang, de la salive, des sécrétions et des particules. Toute souillure résiduelle peut abriter des micro-organismes pathogènes. Selon le dispositif considéré, une contamination interne est possible en raison du reflux.

En terme d'hygiène, la sécurité appropriée n'est assurée que par un lavage et une désinfection approfondis, et, au besoin, par la stérilisation. Il ne faut pas oublier que la contamination microbienne peut également provenir de l'eau d'entraînement ou de l'eau de refroidissement. En raison de la conception des instruments motorisés, avec leurs unités d'entraînement, canaux, collets, pinces de serrage, angles et autres surfaces internes (voir Figure 1), il existe un risque d'obstruction, ou de formation de dépôts, en particulier dans les systèmes de canaux de très petit calibre, pouvant entraîner un dysfonctionnement. Par exemple, une panne peut être causée par :

- l'abrasion
- un effet de reflux
- la corrosion
- le dépôt des constituants en solution dans l'eau, notamment divers sels et le calcaire
- des produits chimiques de lavage et de désinfection inadaptés

### I Conditions préalables au retraitement

Les instruments motorisés destinés au traitement général, de restauration ou orthodontique qui sont → **CLASSÉS** dans le groupe semi-critique B peuvent être lavés et désinfectés suivant une méthode automatisée ou manuelle.

Pour les instruments motorisés classés par l'opérateur dans le groupe critique B (par ex., les instruments destinés aux interventions chirurgicales, aux procédures périodontiques ou endodontiques), les instructions de retraitement données dans la recommandation du Numéro 2/2012 de *Stérilisation centrale* s'appliquent en principe.

Pour tous les dispositifs médicaux, la préférence devrait être donnée au retraitement automatisé

- par des procédés validés
- tenant compte des instructions du fabricant
- tenant compte de l'utilisation de l'instrument
- et tenant compte de son usage ultérieur.

### I Le retraitement des instruments motorisés en dentisterie

Le → **RETRAITEMENT DES INSTRUMENTS MOTORISÉS** comprend toutes les étapes mentionnées dans la Recommandation du RKI/BfArM. Celles-ci doivent être détaillées par écrit dans des modes opératoires normalisés (MON) qui tiennent compte des circonstances qui entourent tant l'opérateur que l'unité de retraitement. Le lecteur trouvera des instruc-



Fig. 1: Coupe transversale d'un instrument motorisé (Sirona)

→ **LA CONCEPTION INTRICUÉE** des instruments motorisés en dentisterie exige un retraitement méticuleux.

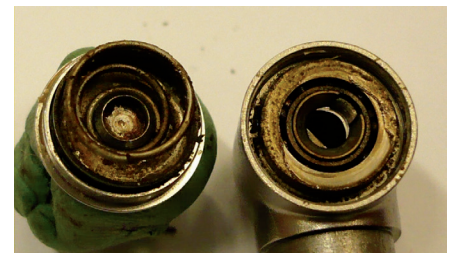


Fig. 2: Unité de transmission d'un instrument motorisé. Remarquer les dépôts et la corrosion dans l'articulation dus à des méthodes de retraitement inadaptées (Photo : Sirona)

→ **LA CLASSIFICATION** des instruments motorisés est de la responsabilité de l'opérateur/utilisateur.

→ **LA PROCEDURE UTILISÉE** pour retraiter les instruments motorisés doit être détaillée par écrit (modes opératoires normalisés, gestion de la qualité).

→ **LE PRELAVAGE** au site d'utilisation immédiatement après emploi est essentiel pour prévenir l'obstruction des canaux.

→ **LE LAVAGE** est la condition préalable à une désinfection réussie.

→ **POUR LE LAVAGE AUTOMATISÉ**, différents systèmes sont disponibles (en Allemagne).

→ **LE LAVAGE MANUEL** fait appel à des systèmes spéciaux qui permettent le nettoyage des surfaces internes.

→ Cette opération est suivie d'une **DÉSINFECTION THERMIQUE** des instruments motorisés.

*Oltre les membres permanents du Groupe de Travail Qualité de la DGSV, d'autres experts ont contribué à la rédaction de cette recommandation. Les membres du Groupe de Travail Qualité de la DGSV les remercient de leur soutien.*

tions relatives à la rédaction des MON et des listes de contrôle dans la politique de contrôle des infections du Groupe de Travail Allemand pour l'Hygiène dans la Pratique Dentaire ou de l'Association Allemande de Dentisterie (DAHZ-BZAEK).

#### *Prélever immédiatement après usage*

Les instruments motorisés doivent être rincés pendant au moins 20 secondes sur le site d'utilisation, → **IMMÉDIATEMENT APRÈS USAGE** (comme spécifié dans 4.2 Instruments accessoires ; Recommandation du RKI pour la dentisterie : 2006). Les souillures externes seront essuyées. En cas d'utilisation de substances chimiques, on veillera à éviter de fixer les protéines. Les instruments sont ensuite envoyés au retraitement.

#### *Lavage et désinfection*

A des fins de clarification, les termes lavage et désinfection ont les significations définies dans DIN EN ISO 17664 :

##### **Lavage**

Élimination des souillures d'un objet dans la mesure nécessaire pour son retraitement subséquent ou son utilisation prévue.

##### **Désinfection**

Procédé utilisé pour réduire le nombre de micro-organisme viables sur un objet dans la mesure nécessaire à son utilisation subséquente.

→ **LE LAVAGE** se voit attribuer une importance particulière dans la mesure où le contrôle visuel de la propreté des régions internes les plus intriquées est impossible.

#### *Lavage et désinfection automatisés*

Dans la pratique allemande de la dentisterie (hôpitaux et cabinets privés), deux types de machines, dont le principe de fonctionnement est sensiblement différent, sont utilisés de manière générale pour le → **RETRAITEMENT AUTOMATISÉ** :

- des machines spéciales destinées au lavage, à l'entretien et à la désinfection thermique des instruments motorisés
- des laveurs-désinfecteurs pour dispositifs médicaux munis d'adaptateurs permettant le lavage et la désinfection thermique des instruments motorisés

La désinfection est assurée par les deux types de machines en faisant appel à un procédé thermique dont la valeur  $A_0$  est de 3000. Ce procédé assure également l'inactivation des virus (intégralité du spectre virucide).

Il est indispensable de documenter tous les procédés, pour chaque lot.

#### *Lavage manuel suivi d'une désinfection thermique*

Des produits chimiques spéciaux, non fixateurs, sont utilisés pour le → **LAVAGE MANUEL**. Ils sont dispensés par des flacons pulvérisateurs munis d'adaptateurs spéciaux pour nettoyer les surfaces internes, tout en appliquant la pression qui convient. On devra disposer d'un avis d'expert sur l'efficacité et l'application.

Les surfaces externes seront nettoyées en les essuyant avec un détergent/détergent-désinfectant approprié.

De même que pour le lavage automatisé validé, le succès du lavage manuel (aérosol) sera documenté. Les étapes du procédé figurant dans les modes opératoires normalisés seront scrupuleusement suivies et vérifiées.

Les méthodes de test des étapes de lavage manuel seront formulées lors de la rédaction d'une directive portant sur la validation du lavage et de la désinfection chimique manuels.

Cette opération est suivie d'une → **DÉSINFECTION THERMIQUE** validée. La recommandation du RKI pour la dentisterie décrit une méthode de désinfection thermique dans un stérilisateur à la vapeur. Ce mode opératoire offre une activité bactéricide et fongicide, et inactive les virus.

#### *Entretien et test fonctionnel*

Une fois les instruments lavés et désinfectés dans un laveur-désinfecteur, un lubrifiant leur sera appliqué, conformément aux instructions du fabricant, avant la stérilisation/désinfection à la vapeur.

Le fonctionnement des instruments sera testé avant toute nouvelle utilisation.

#### *Stérilisation et stockage*

Après le lavage, la désinfection et la lubrification, les instruments motorisés utilisés pour des interventions invasives (critique B) sont conditionnés et stérilisés dans un stérilisateur à la vapeur de classe B.

Des stérilisateurs à la vapeur de classe S peuvent également être utilisés à condition d'avoir été approuvés pour les instruments motorisés.

Veillez consulter les normes en vigueur relatives au stockage des instruments. ■